

DÉCISION 2002/2 SUR LA FACILITATION DE L'ÉCHANGE DE TECHNIQUES DE SÉCURITÉ ET DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE SUR LES SYSTÈMES DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

La Conférence des Parties,

Considérant que les pays en transition ont tout spécialement besoin d'un transfert de savoir-faire à la fois en matière de mesures techniques de sécurité et de capacités d'organisation pour améliorer l'efficacité de la production et la gestion du risque;

Reconnaissant qu'il importe de créer des conditions favorables au transfert de technologie nécessaire ainsi qu'à d'éventuels investissements extérieurs,

Prenant note des conclusions de l'Atelier sur la facilitation des échanges de systèmes de gestion de la sécurité et de techniques de sécurité qui s'est tenu dans son cadre les 4 et 5 novembre 2002 à Chisinau (République de Moldova),

1. *Encourage* les Parties et les autres pays membres de la CEE à:
 - a) Favoriser la reconnaissance et l'application de normes techniques harmonisées et de lignes directrices en matière de sécurité afin de réduire les barrières commerciales entre les Parties;
 - b) Appuyer les efforts visant à introduire progressivement des techniques modernes dans les établissements à risque anciens qui sont très importants pour l'économie et l'emploi des pays en transition;
 - c) Encourager l'adoption de stratégies visant à mettre en place des systèmes de gestion de la sécurité et des technologies propres;
 - d) Prendre des mesures pour organiser des réunions périodiques et des tables rondes entre experts nationaux et internationaux, notamment d'experts provenant de secteurs déterminés de l'industrie ou de différentes régions ayant des intérêts communs;
2. *Invite* les Parties et les autres pays membres de la CEE à prendre l'initiative d'autres ateliers sur l'échange de renseignements et de données d'expérience concernant les techniques de sécurité et les systèmes de gestion de la sécurité afin de faciliter leur adoption et leur application;
3. *Charge* le Bureau:
 - a) De mettre sur pied des partenariats en vue d'instaurer des programmes de formation et d'échanges d'experts à différents niveaux, en associant également les acteurs économiques afin, notamment, de créer des organisations professionnelles et de créer une capacité d'autosuffisance;
 - b) De renforcer la coopération avec les institutions financières internationales et l'Union européenne afin de faciliter le recours aux instruments financiers existants et de lancer de nouveaux programmes visant à introduire des systèmes de gestion de la sécurité et les meilleures techniques disponibles dans les activités dangereuses des pays en transition.